

Par E-Mail :

Consultation-smo@fr.ch

Direction du développement territorial
des infrastructures, de la mobilité et
de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 3 février 2026

Consultation du réseau cantonal des voies cyclables (pratique du vélo au quotidien); Prise de position du Centre

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur

Remarques générales

Le Centre Fribourg salue l'adoption du Plan du réseau cantonal des voies cyclables pour la pratique du vélo au quotidien. Ce document constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur les voies cyclables et de la loi cantonale sur la mobilité, entrées en vigueur en 2023. Il s'inscrit dans une vision globale de la mobilité, conciliant qualité de vie, sécurité, responsabilité environnementale et développement économique équilibré du canton.

1. Encourager le vélo comme mode de déplacement du quotidien

Le Centre Fribourg soutient l'objectif central du plan visant à rendre la pratique du vélo accessible au plus grand nombre et à favoriser un report modal depuis la voiture individuelle vers des modes de déplacement plus durables. Le vélo représente une solution pragmatique et efficace pour de nombreux trajets quotidiens, notamment dans les agglomérations et pour les courtes et moyennes distances.

Le parti souligne toutefois que l'encouragement du vélo au quotidien doit rester fondé sur le principe du libre choix du mode de transport. Le développement du vélo ne doit pas se faire au détriment d'autres modes, mais dans une logique de complémentarité et de multimodalité, adaptée aux réalités urbaines comme rurales du canton de Fribourg.

2. La sécurité comme condition essentielle de l'acceptation

Pour Le Centre Fribourg, la sécurité constitue la condition première pour encourager durablement la pratique du vélo. La sécurité doit être garantie tant durant le déplacement que lors du stationnement.

Le parti soutient en particulier :

- le développement d'infrastructures cyclables continues, lisibles et conformes à l'état de la technique ;
- la séparation des flux lorsque les volumes de trafic ou les vitesses l'exigent ;
- un traitement prioritaire et cohérent des intersections, souvent sources de danger ;
- un éclairage adéquat et un entretien régulier des voies cyclables.

Une attention particulière doit être portée aux usagers les plus vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les seniors et les cyclistes débutants. Le sentiment de sécurité est tout aussi déterminant que la sécurité objective : un réseau perçu comme dangereux ne sera pas utilisé.

3. Un réseau continu, cohérent et attractif sur l'ensemble du territoire

Le Centre Fribourg soutient la logique de hiérarchisation du réseau cantonal et son articulation avec les réseaux communaux et intercantonaux. Un réseau cyclable n'est toutefois efficace que s'il est réellement continu.

Le parti insiste sur la nécessité de :

- combler prioritairement les chaînons manquants ;
- garantir la continuité des itinéraires en tout temps, y compris lors des chantiers et en période hivernale ;
- assurer une coordination étroite entre le canton, les communes et les régions, afin d'éviter des ruptures de qualité ou de standard.

L'attractivité du réseau passe également par la qualité des revêtements, la limitation des détours inutiles et une signalisation claire et intuitive.

4. Stationnement vélo et intermodalité : des éléments indispensables

Le Centre Fribourg rappelle que le stationnement vélo constitue le complément indispensable au réseau de voies cyclables. Sans possibilités de stationnement sûres, accessibles et bien situées, l'usage du vélo au quotidien reste limité.

Le parti soutient :

- le développement de stationnements vélos de qualité à proximité immédiate des destinations ;
- le renforcement des vélo stations sécurisées aux gares et aux principaux pôles de transports publics ;
- l'intégration systématique du stationnement vélo dans les règlements communaux de construction, tant pour les nouvelles constructions que pour les transformations.

L'intermodalité, en particulier la combinaison du vélo et des transports publics, doit être encouragée de manière pragmatique et coordonnée.

5. Le rôle clé des entreprises et des employeurs

Le Centre Fribourg estime que les entreprises et les employeurs ont un rôle important à jouer dans la promotion du vélo domicile-travail. Au-delà des infrastructures publiques, des conditions-cadres adéquates sur les lieux de travail sont indispensables.

Le parti encourage :

- la mise à disposition de stationnements vélos sécurisés sur les sites professionnels ;
- l'aménagement de vestiaires, de douches et de casiers pour les cyclistes ;
- une approche incitative et partenariale avec les entreprises, en particulier dans les zones d'activités.

L'État doit montrer l'exemple au sein de sa propre administration et encourager les bonnes pratiques dans le secteur privé, sans alourdir inutilement les charges administratives.

6. Conclusion

Le Centre Fribourg soutient le Plan du réseau cantonal des voies cyclables dans ses principes et ses objectifs. Il appelle toutefois à une mise en œuvre réaliste, progressive et financièrement responsable, fondée sur la sécurité, la qualité des infrastructures et la coopération entre tous les acteurs concernés.

Le développement du vélo au quotidien doit contribuer à une mobilité équilibrée, au service de l'ensemble de la population fribourgeoise, dans le respect des spécificités territoriales, économiques et sociales du canton.

Pour le parti Le Centre Fribourg

Hubert Dafflon
Député

Bruno Boschung
Secrétaire Politique